

Contribution Familiale (Externe - Demi-pensionnaire - Interne)

Ecole :	788,00 €
Collège :	1 096,00 €
Lycée :	1 160,00 €

La contribution familiale est toujours due, quel que soit le régime de l'élève. A cela s'ajoute suivant les cas : soit la demi-pension, soit la pension.

C'est la contribution des familles pour les frais de fonctionnement non pris en charge par l'Etat. Les salariés des établissements d'enseignement privés catholiques, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, **sur présentation d'une attestation de l'employeur (à fournir chaque année)**. Celle-ci ne peut pas se cumuler avec la réduction pour d'autres enfants scolarisés.

RÉDUCTION

Pour tout élève qui a des frères et sœurs scolarisés dans l'ensemble scolaire La Malgrange – Notre Dame de Bonsecours, il est accordé une réduction sur la contribution familiale :

- Deux enfants : 20% de réduction sur la scolarité pour le second,
- Trois enfants et plus : 40% de réduction sur la scolarité, par enfant à partir du troisième.

Régime

Demi-Pension	Pension
Ecole Notre-Dame de Bonsecours	Collège & lycée :
4 repas 1 057,80 €	4^e-3^e-2nde 4 421,00 €
3 repas 793,35 €	1^{ère} - T^{ale} 5 518,00 €
2 repas 528,90 €	Accueil dès le dimanche soir : 280 € / an. Accueil occasionnel : 17 € / dimanche soir. <i>Inscription auprès du responsable de l'internat.</i>
Collège : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}	Les élèves internes de terminale et de première, sont en chambre individuelle, en fonction des places disponibles.
4 repas 1 107,36 €	Informations diverses
3 repas 830,52 €	La demi-pension est possible pour 2 ou 3 ou 4 repas hebdomadaires à jour fixe.
2 repas 553,68 €	Pour les repas occasionnels, il faut créditer le porte-monnaie restauration de l'élève, par CB, via votre compte EcoleDirecte.
Collège & lycée : 3^{ème}, 2nde	Repas occasionnel : 8,30 €
4 repas 1 076,60 €	Un élève pourra être accueilli au self avec son repas, uniquement pour raison médicale et sur autorisation expresse du chef d'établissement (sécurité alimentaire).
3 repas 807,45 €	Une participation financière sera demandée aux familles :
2 repas 538,30 €	Ecole : 320 € / an Collège et lycée : 222 € / an.
Lycée : 1^{ère}, T^{ale}	
4 repas 1 045,84 €	
3 repas 784,38 €	
2 repas 522,92 €	
<i>La demi-pension correspond au prix du repas ainsi qu'à la surveillance des enfants sur la pause méridienne.</i>	

Ensemble scolaire La Malgrange – Notre-Dame de Bonsecours

76 avenue de La Malgrange – 54140 Jarville-La-Malgrange

03 83 51 47 54 – contact@lamalgrange.net

Autres prestations

SURVEILLANCE - ÉTUDE

Ecole Notre-Dame de Bonsecours			Collège & lycée :
Surveillance matin	de 7h30 à 8h10	284,00 €	Etude du soir : Pour les élèves restant à l'étude après les classes, jusqu'à 18h00 ou 18h30 (surveillance, récréation et étude), ajouter 310 € /an pour 4 soirs par semaine.
Surveillance soir	de 16h45 à 18h00	337,00 €	
Etude (CP à CM2)	de 16h45 à 18h00	389,00 €	
Surveillance et étude occasionnelles :		9,00 €	

AUTRES FRAIS PÉDAGOGIQUES

Voyage d'intégration pour les 6èmes : Un voyage obligatoire est organisé en début d'année scolaire. Son coût moyen sur les dernières années est de 220 € payable au cours de l'année scolaire.

Voyages scolaires : Les voyages facturés sont ajoutés à l'échéancier de règlement en cours et sont à payer avant le départ en voyage.

Autres activités, sorties pédagogiques : Une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans ou hors de l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en musique, théâtre, chorale, visite d'un musée, etc.) fera l'objet d'une facture mensuelle spécifique.

Chromebook pour les 6èmes et les nouveaux collégiens : Les nouveaux élèves du collège seront équipés d'un chromebook dont le tarif moyen sur les dernières années est de 450 €. Le financement de ce chromebook se fera sur deux ans pour les élèves de 6èmes et sur un an pour les autres élèves. Le chromebook est dû en totalité en cas de départ anticipé.

Fournitures : Les fournitures éventuelles (cahier de TP, livret de TD...) seront facturées au cours de l'année scolaire.

Carte de scolarité : en cas de perte, une nouvelle carte sera facturée 8 €.

FACTURATION / RÈGLEMENT

Inscription : Pour une nouvelle inscription, un acompte (selon le régime choisi) qui sera déduit de la facture annuelle ainsi que des frais de dossier de 20 € non remboursables seront demandés.

	Externe	Demi-pensionnaire	Interne
Ecole	60 €	130 €	-
Collège Lycée	90 €	170 €	300 €

Facturation : Une facture annuelle est émise fin septembre. Il est recommandé de la payer par mensualités en prélèvement automatique. Les factures sont accessibles sur EcoleDirecte uniquement sur l'année scolaire en cours.

Prélèvement automatique : Un prélèvement anticipé est effectué mi-septembre. Il représente 10 % de la contribution familiale + 10 % de la demi-pension ou 10 % de la pension. Il est déduit de la facture annuelle.

Puis, le solde à payer est réparti en 9 prélèvements mensuels tous les 10 du mois (d'octobre à juin inclus).

Les frais bancaires engendrés par le rejet d'un prélèvement seront facturés aux familles.

En cas de départ en cours d'année scolaire, le solde éventuel est payable le mois du départ de l'établissement.

RÉDUCTION POUR ABSENCE

Contribution familiale : Un mois commencé est dû en entier en cas de départ anticipé.

Demi-pension : Toute absence pour maladie, **d'une semaine minimum**, ouvre droit à une réduction de 5 € par repas sur la période d'absence. Pour les internes, la réduction forfaitaire sera de 15 € par jour.

Il est de votre responsabilité d'en avertir l'économat (mail ou courrier).

Les repas en cas de sortie scolaire ou en cas d'absence pour stage en période scolaire sont remboursés sur une facture.

En dehors de ces motifs, aucun autre remboursement ne sera effectué.

CHANGEMENT DE RÉGIME

Sauf cas spéciaux, étudiés conjointement par la famille et le chef d'établissement, **le régime choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription ne peut être changé en cours d'année.**

BOURSES NATIONALES

Des bourses nationales peuvent être accordées au collège et au lycée. Les familles sont avisées des dates de demande de dossier par le secrétariat.

APEL

La cotisation pour l'association des parents d'élèves sera facturée en début d'année scolaire, pour l'ainé uniquement. Celle-ci est de 21 € par an.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'association des parents d'élèves doivent le signaler à l'économat avant le 1^{er} octobre 2025.